

COMMUNE DE WOLUWE-ST-PIERRE
Service de l'Urbanisme
Avenue Charles Thielemans, 93
1150 BRUXELLES

V/Réf : EH/kg/s804
N/Réf. : AVL/ah/wsp-2.108/s501
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur, Madame,

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Avenue de Tervueren, 199. Demande de permis d'urbanisme portant sur la transformation de la façade avant d'un immeuble à appartements.

Suite à votre courrier du 13 mai 2011 sous référence, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 25 mai 2011.

En raison d'un manque de personnel, la C.R.M.S. n'a pas été à même de traiter votre demande dans le détail. Elle observe que, bien que situés dans la zone de protection du palais Stoclet ainsi que dans sa zone tampon Unesco, les travaux proposés seront à peine visibles depuis ce bien et modifieront peu son contexte. Par conséquent, elle considère que la présente demande relève plutôt d'un examen urbanistique que patrimonial.

Veuillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

A. de SAN
Présidente f.f.

c.c. A.A.T.L. / D.M.S. (Mme I. Leroy) / A.A.T.L. – D.U.